



"MUILLE" "A VENIR"

**3^{ème}
Trimestre**

Bulletin édité par la
Mairie
de Muille-Villette



C'est
Pa rentrée!



C'est dans une nouvelle cantine joliment aménagée et adaptée à leurs besoins, que les enfants de l'école Michel Colucci, ont pu apprécier leur premier repas de l'année !



Actuellement, 103 élèves sont inscrits à l'école .

L'équipe enseignante se compose de :

Mme Ancelet ; Mme Coqueret ; Mme Bellot; Mme Bara;
Mme Mistral et Mr Héry.
Ainsi qu'une aide administrative .

Egalement :

Catherine Lambot (ATSEM) ; Florence Courtois (Adjoint technique
territoriale faisant fonction d'aide ATSEM) ; Sandra et Christine
(Adjoints Techniques) .



VIGIPIRATE

Le stationnement et tout arrêt sont désormais interdits sur le parking devant l'école et la cantine en raison de l'extension du plan VIGIPIRATE.

Des panneaux rappelant cette mesure ont été installés.

La mairie rappelle que les sorties de garages ou d'habitations doivent être laissées libres.

Des places de parking sont disponibles place de l'église en nombre suffisant pour permettre de respecter les dispositions de l'arrêté ci-dessous.



COMMUNE DE MUILLE-VILLETTE

80400

☎ 03 23 81 13 79
Fax 03 23 81 56 94
mairie.muille-villette@orange.fr

Le Maire de la commune de Muille-Villette

Vu le Code des collectivités locales

Vu le Code de la route

Vu le code Pénal

Vu l'état d'urgence décrété par l'Etat suite aux attentats terroristes sur le territoire national

—
Considérant qu'il nous appartient de prendre toutes mesures utiles, dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité de passage sur les voies du territoire livrées à la circulation publique, et ce, aux abords de l'école,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'arrêt et le stationnement des véhicules seront strictement interdits aux abords des entrées et locaux scolaires, y compris pour y déposer les enfants .

ARTICLE 2 Les parkings aménagés à proximité de l'école, notamment place de l'église, seront à disposition des parents et des enseignants. Ne sont pas concernés les véhicules de secours.

ARTICLE 3: Tout attroupement est interdit aux abords de l'école.

ARTICLE 4 : Les prescriptions du présent arrêté seront applicables dès la mise en place de la signalisation appropriée par les services techniques de la commune.

ARTICLE 5: Le présent arrêté sera affiché en Mairie et à l'école.

ARTICLE 6: Le Maire, Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de HAM, Monsieur le garde champêtre, sont chargés de l'exécution du présent arrêté ;

Muille-Villette le 24 août 2017

Le Maire



MEMO

Nous vous informons que les inscriptions sur la liste électorale seront prises en mairie jusqu'au 29 Décembre 2017 à 18h00.

La fête communale de Muille-Villette

Le Samedi 22 Juillet, 24 équipes se sont rencontrées lors du concours de pétanque au city stade « André Souply ».

A l'issue du concours, les trois premières équipes gagnantes sont :

1^{er} : Geoffrey et Mathieu

2^{ème} : Bernard et Doudou

3^{ème} : Sylvain et Ludo



A cette occasion, Muille en fête a préparé un bon festin composé de jambons grillés accompagnés de pommes de terre et de salade.

Le Dimanche 23 Juillet, Claude Arena nous a fait le plaisir de venir nous interpréter quelques-uns des succès de Mike Brant. De nombreux fans venus des quatre coins de la France se sont joints à la foule Muilloise.



MUILLE-VILLETTE

*le 4 Novembre 2017
à 21 h Salle Polyvalente*



HALLOWEEN Soirée Dansante

*Petite restauration sur place
Déguisements bienvenus*



Sur réservation Mr SIROT 03 23 36 50 68

Entrée Adulte : 10 Euros
Enfant - 10 ans : GRATUIT



Ne pas jeter sur la voie publique